



A.S.A. POLE MECANIQUE D' ALES-CEVENNES

Vallon de Fontanes - 30520 Saint Martin de Valgalgues

www.asapole.org

Tél / Fax : 04 -66 -34 - 00 - 16 Mail : contact@asapole.org

29 /30 et 31 Mai 2009

Grand Prix Camions d' ALES en CEVENNES

Epreuve nationale à participation étrangère autorisée

Coupe de France des camions

Légends cars cups

Challenge CATERHAM France

R E G L E M E N T

Permis d' Organisation FFSA n° 105 du 30 Mars 2009

Ce règlement particulier complète le règlement standard des circuits



Association Sportive Automobile POLE MECANIQUE D' ALES CEVENNES
 Nom du Meeting Grand Prix du Grand ALES
 Nom du Circuit Pôle Mécanique d' ALES CEVENNES
 Date du meeting 29 / 30 et 31 Mai 2009
 Permis d' organisation FFSA n° 105 du 30 Mars 2009

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

1-1P : Officiels

Collège des commissaires sportifs	Président	Michel PERRIN	2197	05/15
	Membres	Josef BESOLI (And)	01-0A - AND	
		Daniel WACHORU	6393	09/09
Directeur du meeting:		Philippe CHOLET	7649	10/03
Directeur de course Camions		Myriam VINCENT	1527	07/04
Directeur de course Caterham		Michel CAMMAN	1465	08/04
Directeur de course Légends car		Armand HAY	1253	08/03
Relations Concurrents		Alain ALBANY		
		Patrick PELAT	1413	07/21
Responsable de la Sécurité		Claude COURET	5368	08/10
Commissaires Techniques		Thierry GARBI	16028	18/01
		Yvon JOURNAUX	19327	08/09
		Jean Pierre ROLLAND		08/05
Commissaires techniques Camions		Serge PEGOLOTTI		
		Fabien CALVET	2778	09/14
Chronométrateur	Responsable	Florent RENAULT		
	Adjoints	Jacques BIENFAIT	1966	07/29
		Marie Thérèse SANTINI	2952	07/29
Responsable de la Grille Départ		Thierry LE FOLL	58387	08/10
Adjoint		Alain BASTID	155491	08/10
Responsable de la Pré Grille		Gérard DURAND	13816	08/09
		Jean Claude CHABAUD	122861	08/04
Responsable du Parc Fermé		Pierre ESTEVE	175682	08/10
Adjoint		Alain PAULET	151337	08/10
Médecin Chef		Michel ROMIEU	9031	08/03
Responsable Sécurité Piste		Alain BASTID	155491	08/10
Responsable sortie Pit Lane		Jean Pierre FAYARD	132892	08/10
Responsable commissaires		Claude COURET	5368	08/10
Adjoint		Georges O' CONNELL	166039	08/10
Chargé de Presse		Jacques FURET		

1.1 P : Horaires

Les horaires suivants sont impératifs. Les pilotes devront être présents, avec leur véhicule, sur la pré grille, **AU MINIMUM 10 MINUTES AVANT LE DEPART** de la séance d' essais ou de course.

Les pénalités prévues à la réglementation générale, seront appliquées

Première réunion du Collège des commissaires : Vendredi 29 Mai 2009 – 18 heures

Affichage de la liste des concurrents admis aux essais	:	Vendredi 29 Mai 2009 – 18 heures 30
Affichage de la liste des concurrents admis au départ	:	Samedi 30 Mai 2009 – 17 heures
Réunion des opérateurs	:	Vendredi 29 Mai 2009 – 18 heures 30
Essais Privés:		Des séances d'essais privés facultatifs de 30 minutes sont organisées le Vendredi 29 Mai. Le montant de la participation est fixé à 35 € . la séance
Déroulement du meeting	:	Voir Horaires Prévisionnels en annexe
Briefing des pilotes	:	Samedi 30 Mai 2009 – 9 heures

Challenge CATERHAM

Bulletin d'engagement à envoyer à : **ASA POLE MECANIQUE ALES CEVENNES**, Vallon de Fontanes, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES, (Mail : contact@asapole.org) en respectant impérativement la date limite indiquée sur le bulletin d'engagement..
Montant de l'engagement : 550 euros

Nombre de voitures limité à : ESSAIS : **45**
 COURSE: **33**

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Vendredi 29 Mai 2009 de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 heures
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Vendredi 29 Mai 2009 de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 16 h.30
ESSAIS QUALIFICATIFS	(
COURSES	(Voir tableau en annexe
BRIEFING	(

Légends Cars Cups

Bulletin d'engagement à envoyer à : **HD Events – David THOMAS, 14 Route de Sault - Navailles – 64230 MAZEROLLES** (Mail : hd-racing@tiscali.fr) téléphone : **06-07-08-06-58**, en respectant impérativement la date limite indiquée sur le bulletin d'engagement
Montant de l'engagement : 550 €uros

Nombre de voitures limité à : ESSAIS : **35**
 COURSE: **29**

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Vendredi 29 Mai 2009 de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 heures
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Vendredi 29 Mai 2009 de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 16 h.30
ESSAIS QUALIFICATIFS	(
COURSES	(Voir tableau en annexe
BRIEFING	(

COUPE DE France DES CAMIONS

Bulletin d'engagement à envoyer à **ASA POLE MECANIQUE ALES CEVENNES**, Vallon de Fontanes, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES, (Mail : contact@asapole.org) en respectant impérativement la date limite indiquée sur le bulletin d'engagement. et accompagné du montant de l'engagement : **300 €uros**

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Vendredi 29 Mai 2009 de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 heures
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Vendredi 29 Mai 2009 de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 16 h.30
ESSAIS QUALIFICATIFS	(
COURSES	(Voir tableau en annexe
BRIEFING	(

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Engagements

Les engagements sont reçus jusqu' au **25 Mai 2009 – minuit**, aux adresses mentionnées pour chaque catégorie

3.1.1. Pour les concurrents de la Coupe de France des camions, une participation aux frais de déplacement sera allouée à ceux qui auront été classés dans une course. La répartition est la suivante : 200 euros pour les concurrents français et 800 euros pour les concurrents étrangers

ARTICLE 4 P : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 P : Véhicules admis

Le meeting est ouvert aux catégories de véhicules suivants :

Coupe de France des camions
Légends cars cups
Challenge CATERHAM France

Il est particulièrement conseillé que le bruit émis par tous les véhicules ne dépasse pas **100 décibels**. En cas d' infraction, le Collège des commissaires sportifs pourra prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l' exclusion du concurrent.

ARTICLE 5 P : PUBLICITE

Publicité obligatoire : Pôle Mécanique ALES CEVENNES
Publicité facultative : (elle sera communiquée par un additif)

ARTICLE 6 P : SITE ET INFRASTRUCTURES

Licence de parcours	n° 016 du 14 Mars 2006
Le circuit Pôle Mécanique d' ALES CEVENNES sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d' une montre.	
Pôle position	A droite
Longueur du circuit :	2 km 520
Parc fermé	Devant le local technique
Panneau Officiel d' affichage	Rez de Chaussée de la tour de contrôle
Lieu de briefing	Salle de briefing, au pied de la tour de contrôle

6.5 P : Parc Concurrents

L' organisation des parcs Concurrents pour les manifestations inscrites au calendrier F.F.S.A. est réglementée comme suit :

6.5.2 p – Voitures particulières

Lorsque le nombre de catégories inscrites au meeting ne permet pas d' envisager l' organisation du parc dans des conditions minimales de sécurité, l' organisateur pourra interdire l' accès au Parc des voitures particulières, à l' exclusion des véhicules d' assistance à condition qu' il mette à disposition de celles-ci, un parking aménagé situé à proximité immédiate du Parc Concurrents.

6.5.3 p – Remorques et Tracteurs

Les remorques servant au transport des véhicules de courses devront impérativement être rangées à l' extérieur du Parc Concurrents sur un emplacement réservé par l' organisateur et d' un accès facile. Il en sera de même pour les tracteurs de semi-remorques qui pourront être parqués dans les mêmes conditions à la demande de l' organisateur.

6.5.4 p – Auvents et Tentes

Les tentes et auvents fixés latéralement au (x) camion (s) pourront utilisés l' emplacement délimité par toute la longueur des camions porteurs sans que la largeur excède et sur un seul côté de ce (s) camion (s) **6 mètres**. La longueur maximum du semi remorque, hors tracteur ne devra pas excéder **12 mètres 50**.

Pour des raisons de sécurité, les tracteurs devront impérativement être décrochés des remorques ateliers

6.5.5.p – Caravanes et Motor-homes

L' accès des caravanes et Motor – homes pourra être réglementée à condition qu' un panneau soit apposé à l' entrée du parc et qu' un emplacement soit réservé à leur intention à proximité de l' entrée. Dans ce cas, le parc devra être gardé en dehors des heures des essais et de courses.

6.5.6 p – Opérations commerciales

Toute opération à caractère commercial ou promotionnel (Publicité, Réceptions, repas etc....) devra avoir reçu, par écrit, l' autorisation l' ASA POLE MECANIQUE.

Réglementation générale

L' organisateur devra afficher les heures d' ouverture et de fermeture des parcs et indiquer un éventuel gardiennage.
La localisation du panneau officiel d' affichage sera indiqué dans le règlement particulier, celui-ci ne devra comporter que des informations ayant reçu l' aval des commissaires sportifs ou du Directeur de course
Les concurrents devront se conformer au règlement de police du circuit et notamment, à l' utilisation des sanitaires, prises d' eau et électrique, à la circulation dans le parc, le respect des riverains pour ce **qui concerne la mise en route des moteurs en dehors des heures prescrites**
Un cahier d' observations et de suggestions sera mis à la disposition des concurrents qui pourront y mentionner toutes les remarques faites à ce sujet à l' occasion de leur participation à l' épreuve.
L' organisateur du meeting aura toute latitude pour faire respecter le règlement concernant les parcs concurrents et devra faire un rapport au collègue des commissaires sportifs de tout manquement à l' une des règles édictées ci dessus.

ARTICLE 10 P : PRIX

Aucun prix en espèces n' est prévu.

Une coupe sera remise aux 3 premiers de chaque catégorie

La remise des coupes aura lieu après chaque finale



LE PARC CONCURRENT SERA OUVERT JEUDI 28 MAI 2009 A PARTIR DE 18 HEURES

Le gardiennage sera assuré les nuits de Vendredi à Samedi et de Samedi à Dimanche